

## probleme concernant les conventions et accords collectifs

Par **sophietudiantendroit**, le **18/03/2006** à **18:57**

J'aimerais solliciter votre aide concernant les accords et conventions collectives: le délégué du personnel d'un établissement se voit proposer par le représentant de l'employeur la conclusion d'une convention collective dont les dispositions sont plus favorables aux salariés que la convention collective de branche applicable. Qu'en pensez-vous, sachant que l'employeur a déjà refusé à plusieurs reprises la conclusion d'une convention collective d'entreprise et n'a accepté qu'un accord de réduction du temps de travail conformément aux Lois Aubry de 1998 et de 2000 sur la réduction du temps de travail?

pourriez vous m'aidez svp?

Merci par avance !)

Par **jeeecy**, le **18/03/2006** à **23:36**

bonsoir

je ne vois pas où est le problème juridique...

en effet si l'accord est plus favorable aux salariés, il n'y a que des avantages donc il faut signer 